

N° 6
15 novembre 2024

Le droit à l'identité

Micro-trottoir radio Pili de l'OCCE

Article 7 et 8 de la CIDE

(Suite dans le dossier pédagogique page 2)

Informations aux mandataires

➔ **Question mandataire : Nous organisons un marché de Noël en décembre, quelle est la démarche à suivre ?**

L'organisation d'un marché de Noël comme toute fête des écoles nécessite le respect d'un certain nombre d'obligations légales.

Ce qui est autorisé : de par ses statuts, la coopérative peut vivre du travail de ses membres pour financer ses actions... La vente de produits achetés dans le commerce et revendus sans transformation est interdite.

Il vous est donc possible d'acheter des produits que vous revendez transformés, dans le cadre d'un projet impliquant les élèves, par exemple un marché de Noël...

Ces objets, fabriqués spécialement pour la revente, seront anonymes (exemples : bulbes plantés dans des pots décorés par les élèves, des objets imaginés, fabriqués, décorés par les enfants, sacs ou torchons comportant des illustrations, logo, maximes créés et choisis par les enfants...) mais attention : tous ces objets « personnalisés » proposés clef en main par certaines entreprises sont bien éloignés des valeurs de l'école et de l'OCCE !

En matière de surveillance, les enfants seront placés comme à l'ordinaire sous la responsabilité des enseignants pendant le temps scolaire, ainsi que pendant la préparation et le déroulement d'un spectacle.

Hors temps scolaire, les enfants seront sous la responsabilité de leurs parents.

Les ATSEM seront placés.e.s sous l'autorité du directeur d'école pendant le temps scolaire. En dehors du temps scolaire, il n'est pas possible de leur imposer un service.

A noter : les manifestations organisées par la coopératives sont assurées par le contrat MAE/MAIF/OCCE (cf. votre attestation d'assurance). Contactez-nous sans tarder en cas d'incident.

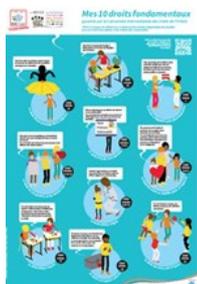
Modèle de convention entre l'ad et la mairie

Modèle de lettre : occupation des locaux

Modèle de lettre : débit de boisson temporaire

Les actions OCCE en cours

N° 6
15 novembre 2024



Le 20 novembre 2024, 35ème anniversaire de la Convention Internationale des Droits de l'enfant -

Vous pouvez consulter [le dossier pédagogique de l'OCCE](#) présentant les droits suivants :

- droit aux loisirs et à la culture,
- droit à une identité,
- droit à la protection contre les conflits armés



Quand des **classes « Auteurs »** rencontrent
des **classes « Lecteurs »** à travers l'écriture et la lecture

étamine donne la possibilité à tous les enseignants :

- de mettre en place des démarches qui permettront aux élèves de construire des postures d'auteurs et de lecteurs,
- d'apprendre aux élèves à coopérer en développant le travail en groupe,
- de motiver les élèves par une approche collective de la lecture et de l'écriture.



[Explication de l'action](#)
[Règlement étamine](#)
[Formulaire d'inscription](#)
[Et plus accompagnement pédagogique](#)
[N'hésitez pas à consulter le site de l'OCCE étamine](#)